

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-346 du 24 Octobre 1994

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre chargé des Relations avec le
Parlement, Porte-Parole du Gouvernement
de l'intérim de Monsieur Pierre MEVI,
Garde des Sceaux, Ministre de la Jus-
tice et de la Législation pour compter
du 24 Octobre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 24 Octobre 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice et de la Législation pendant l'absence de Monsieur Pierre MEVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Octobre 1994

Pour le Président de la République, le Minis-
tre d'Etat à la Présidence de la République,
chargé de la Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MJL-MRP 4
AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-